



CAT PRO

Conditions Particulières

CLIENT

N° de client : 0257649
SA DOMAINE A F GROS

LA GARELLE
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Le Client souscrit auprès de la Banque Populaire un CAT PRO DEROGATOIRE à taux fixe, dont les caractéristiques sont définies aux Conditions Générales et aux présentes Conditions Particulières, ainsi qu'aux éventuelles Annexes.

Caractéristiques de votre CAT T FIXE PRO souscrit :

Montant minimum du dépôt : 1.500,00 Euros
Montant maximum du dépôt : 50.000.000,00 Euros
Montant souscrit : 600 000,00 Euros prélevé sur le compte no 75021576329

A la date d'ouverture, le Client autorise la Banque à ouvrir à son nom un Compte à CAT T FIXE PRO sur lequel est versé le montant total du dépôt indiqué ci-dessus par prélèvement sur le compte support origine des fonds référencé ci-dessus.

DUREE DU COMPTE A TERME : 1 mois

Date de souscription : 05/12/2025 Date d'échéance : 05/01/2026

MODALITES DE RETRAIT ANTICIPE :

Retrait anticipé possible avec pénalités à tout moment
Durée du préavis : 32 jours calendaires

REMUNERATION :

Les sommes déposées sur le Compte à Terme, pendant la durée précitée, sont rémunérées au :

- Taux nominal brut : 1,5000%

PENALITE EN CAS DE RETRAIT ANTICIPE DU COMPTE A TERME :

En cas de retrait anticipé, le montant brut des intérêts acquis à la date de retrait est minoré selon les conditions suivantes :

- pas d'intérêt versé

Le montant de la pénalité vient minorer le montant des intérêts acquis versés à la date du retrait anticipé.

MODALITES DE CALCUL ET DE VERSEMENT DES INTERETS :

Décompte du nombre de jours dans une année = N : 360

Le Montant déposé sera productif d'intérêts au taux calculé selon la formule suivante :

Taux nominal annuel brut x n/N, dans laquelle n désigne le nombre de jours de la période d'intérêts et N désigne les modalités de décompte du nombre de jours dans une année (360 jours).



MODALITES DE VERSEMENT DES INTERETS :

In fine : à la date d'échéance ou de retrait anticipé du Compte à Terme, sans capitalisation périodique des intérêts.
Intérêts servis à l'échéance, et crédités sur le compte no 75021576329

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL ANNUEL BRUT (TRAAB) :

Le TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL ANNUEL BRUT est de 1,51 % l'an.

DEMARCHAGE – VENTE A DISTANCE

Le présent contrat entre en vigueur dès signature par les parties.

Si le client a été démarché en vue de la souscription du présent contrat (hormis contrat d'assurance) ou si ce dernier a été conclu à distance, dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivants du Code monétaire et financier, et même si son exécution a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, le client est informé de la possibilité de revenir sur son engagement.

Conformément à l'article L. 341-16 du Code monétaire et financier, ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze jours calendaires révolus à compter de la conclusion du présent contrat en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Banque Populaire.

Le modèle de courrier suivant peut être utilisé : « Je soussigné (Nom, prénom), représentant légal de, déclare renoncer au contrat (Références du contrat) qui a été souscrit le ..., auprès de la Banque Populaire
Fait à (Lieu) le
(Date) et signature ».

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de notre relation, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet www.banquepopulaire.fr/bpbfc/ ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

CLAUSE CONNAISSANCE ET CONSERVATION DES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

Préalablement à la signature du présent contrat, le client reconnaît avoir pris connaissance et compris l'intégralité des conditions régissant ce contrat comprenant les conditions particulières, les conditions de générales ou de fonctionnement et les conditions tarifaires ; la banque ayant mis à sa disposition les moyens suivants :

- Consultation d'un exemplaire papier en agence,
- Consultation sur support durable mis en ligne sur le site internet de la Banque : www.bpbfc.banquepopulaire.fr

En cas de vente à distance ou de démarchage, et par dérogation aux conditions particulières ci-avant, en complément des moyens d'informations en face à face, le client accepte de recevoir la communication des conditions générales ou de fonctionnement par les moyens suivants :

- Envoi postal du document sous forme papier,
- Téléchargement du document par envoi électronique.

Le client déclare avoir pris connaissance, lu, compris et accepter sans réserve, modification ou correction, l'intégralité des conditions régissant le contrat, ainsi que le livret des conditions tarifaires en vigueur à ce jour.

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, société Anonyme de Banque Populaire à capital variable - 542 820 352 RCS Dijon - N° TVA Intracommunautaire FR 42 542 820 352 - Siège Social : 14 Bd de la Trémouille - BP 20810 - 21008 Dijon Cedex - C.C.P. Dijon 1603 F 025 - Swift : CCBPFRPPDJN N° Orias Courtier Assurances : 07 023 116. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME



A cet effet, le client reconnaît avoir obtenu communication des conditions générales ou de fonctionnement du contrat grâce aux moyens suivants :

- Envoi du document par la banque par courriel à son adresse mail déclarée
- Remise d'un exemplaire papier en agence lors de la signature du présent contrat.
- Envoi postal du document sous format papier
- Téléchargement du support durable sur le site internet de la Banque.

Pour des raisons de praticité, de constitution de preuve et de consultations ultérieures, le Client mandate la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté afin de procéder, pour son compte, à la conservation des Conditions Générales portant la référence CG_CAT_PRO_ET_ENTREPRISES (Version du 11/2025).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accepte la mission à titre gratuit et confie pour le compte du Client, la garde des Conditions Générales susvisées et des documents contractuels liés aux assurances à un Officier Ministériel, garant de la conservation et de l'intégrité de ces actes.

A tout moment, sur simple demande du Client formulée auprès de l'huissier, une copie certifiée conforme des Conditions Générales et des documents contractuels liés aux assurances lui sera adressée gratuitement par l'étude d'Huissier de Justice, SCP HOR, domiciliée 12, rue de la Camille à OULLINS (69600), téléphone : 04.72.39.77.00 télécopie : 04.72.39.17.66, e-mail : franck.vacher@huissier-justice.fr

Le client peut également obtenir gratuitement communication de ce document à tout moment sur simple demande formulée auprès de l'agence qui tient son compte ou en consultant le site internet de la Banque : www.bpbfc.banquepopulaire.fr.

DECLARATIONS DES SIGNATAIRES

Le Client reconnaît :

- Avoir pris connaissance et compris le Document d'Informations Précontractuelles qui lui a été remis préalablement,
- Avoir pris connaissance et compris, avant tout engagement de sa part, l'intégralité des présentes Conditions Particulières du Compte à Terme à taux fixe, des Conditions Générales du Compte à Terme et des éventuelles Annexes qui lui ont été communiquées par la Banque Populaire, et les accepter sans réserve,
- Avoir pris connaissance des conditions tarifaires de la Banque Populaire en vigueur, disponibles en agence et sur le site Internet de la Banque Populaire,
- Avoir pris connaissance, lu et compris la notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Le Client certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et s'engage à informer la Banque Populaire de toute modifications ultérieures.

Beaune Cent Vignes

le 10/12/25

Signature du souscripteur ou du représentant légal	Signature du co- souscripteur	Signature de la Banque
		Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté







CAT PRO
Conditions Particulières

CLIENT

N° de client : 0257649
SA DOMAINE A F GROS

LA GARELLE
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Le Client souscrit auprès de la Banque Populaire un CAT PRO DEROGATOIRE à taux fixe, dont les caractéristiques sont définies aux Conditions Générales et aux présentes Conditions Particulières, ainsi qu'aux éventuelles Annexes.

Caractéristiques de votre CAT T FIXE PRO souscrit :

Montant minimum du dépôt : 1.500,00 Euros
Montant maximum du dépôt : 50.000.000,00 Euros
Montant souscrit : 600 000,00 Euros prélevé sur le compte no 75021576329

A la date d'ouverture, le Client autorise la Banque à ouvrir à son nom un Compte à CAT T FIXE PRO sur lequel est versé le montant total du dépôt indiqué ci-dessus par prélèvement sur le compte support origine des fonds référencé ci-dessus.

DUREE DU COMPTE A TERME : 1 mois
Date de souscription : 05/12/2025 Date d'échéance : 05/01/2026

MODALITES DE RETRAIT ANTICIPE :
Retrait anticipé possible avec pénalités à tout moment
Durée du préavis : 32 jours calendaires

REMUNERATION :
Les sommes déposées sur le Compte à Terme, pendant la durée précitée, sont rémunérées au :
- Taux nominal brut : 1,5000%

PENALITE EN CAS DE RETRAIT ANTICIPE DU COMPTE A TERME :
En cas de retrait anticipé, le montant brut des intérêts acquis à la date de retrait est minoré selon les conditions suivantes :
- pas d'intérêt versé
Le montant de la pénalité vient minorer le montant des intérêts acquis versés à la date du retrait anticipé.

MODALITES DE CALCUL ET DE VERSEMENT DES INTERETS :
Décompte du nombre de jours dans une année = N : 360
Le Montant déposé sera productif d'intérêts au taux calculé selon la formule suivante :
Taux nominal annuel brut x n/N, dans laquelle n désigne le nombre de jours de la période d'intérêts et N désigne les modalités de décompte du nombre de jours dans une année (360 jours).



MODALITES DE VERSEMENT DES INTERETS :

In fine : à la date d'échéance ou de retrait anticipé du Compte à Terme, sans capitalisation périodique des intérêts.
Intérêts servis à l'échéance, et crédités sur le compte no 75021576329

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL ANNUEL BRUT (TRAAB) :

Le TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL ANNUEL BRUT est de 1,51 % l'an.

DEMARCHAGE – VENTE A DISTANCE

Le présent contrat entre en vigueur dès signature par les parties.

Si le client a été démarché en vue de la souscription du présent contrat (hormis contrat d'assurance) ou si ce dernier a été conclu à distance, dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivants du Code monétaire et financier, et même si son exécution a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, le client est informé de la possibilité de revenir sur son engagement.

Conformément à l'article L. 341-16 du Code monétaire et financier, ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze jours calendaires révolus à compter de la conclusion du présent contrat en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Banque Populaire.

Le modèle de courrier suivant peut être utilisé : « Je soussigné (Nom, prénom), représentant légal de, déclare renoncer au contrat (Références du contrat) qui a été souscrit le ..., auprès de la Banque Populaire
Fait à (Lieu) le
(Date) et signature ».

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de notre relation, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet www.banquepopulaire.fr/bpbc/ ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

CLAUSE CONNAISSANCE ET CONSERVATION DES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

Préalablement à la signature du présent contrat, le client reconnaît avoir pris connaissance et compris l'intégralité des conditions régissant ce contrat comprenant les conditions particulières, les conditions de générales ou de fonctionnement et les conditions tarifaires ; la banque ayant mis à sa disposition les moyens suivants :

- Consultation d'un exemplaire papier en agence,
- Consultation sur support durable mis en ligne sur le site internet de la Banque : www.bpbc.banquepopulaire.fr

En cas de vente à distance ou de démarchage, et par dérogation aux conditions particulières ci-avant, en complément des moyens d'informations en face à face, le client accepte de recevoir la communication des conditions générales ou de fonctionnement par les moyens suivants :

- Envoi postal du document sous forme papier,
- Téléchargement du document par envoi électronique.

Le client déclare avoir pris connaissance, lu, compris et accepter sans réserve, modification ou correction, l'intégralité des conditions régissant le contrat, ainsi que le livret des conditions tarifaires en vigueur à ce jour.

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, société Anonyme de Banque Populaire à capital variable - 542 820 352 RCS Dijon - N° TVA Intracommunautaire FR 42 542 820 352 - Siège Social : 14 Bd de la Trémouille - BP 20810 - 21008 Dijon Cedex - C.C.P. Dijon 1603 F 025 - Swift : CCBPFRPPDJN N° Orias Courtier Assurances : 07 023 116. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME



A cet effet, le client reconnaît avoir obtenu communication des conditions générales ou de fonctionnement du contrat grâce aux moyens suivants :

- Envoi du document par la banque par courriel à son adresse mail déclarée
- Remise d'un exemplaire papier en agence lors de la signature du présent contrat.
- Envoi postal du document sous format papier
- Téléchargement du support durable sur le site internet de la Banque.

Pour des raisons de praticité, de constitution de preuve et de consultations ultérieures, le Client mandate la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté afin de procéder, pour son compte, à la conservation des Conditions Générales portant la référence CG_CAT_PRO_ET_ENTREPRISES (Version du 11/2025).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accepte la mission à titre gratuit et confie pour le compte du Client, la garde des Conditions Générales susvisées et des documents contractuels liés aux assurances à un Officier Ministériel, garant de la conservation et de l'intégrité de ces actes.

A tout moment, sur simple demande du Client formulée auprès de l'huissier, une copie certifiée conforme des Conditions Générales et des documents contractuels liés aux assurances lui sera adressée gratuitement par l'étude d'Huissier de Justice, SCP HOR, domiciliée 12, rue de la Camille à OULLINS (69600), téléphone : 04.72.39.77.00 télécopie : 04.72.39.17.66, e-mail : franck.vacher@huissier-justice.fr

Le client peut également obtenir gratuitement communication de ce document à tout moment sur simple demande formulée auprès de l'agence qui tient son compte ou en consultant le site internet de la Banque : www.bpbfc.banquepopulaire.fr.


DECLARATIONS DES SIGNATAIRES

Le Client reconnaît :

- Avoir pris connaissance et compris le Document d'Informations Précontractuelles qui lui a été remis préalablement,
- Avoir pris connaissance et compris, avant tout engagement de sa part, l'intégralité des présentes Conditions Particulières du Compte à Terme à taux fixe, des Conditions Générales du Compte à Terme et des éventuelles Annexes qui lui ont été communiquées par la Banque Populaire, et les accepter sans réserve,
- Avoir pris connaissance des conditions tarifaires de la Banque Populaire en vigueur, disponibles en agence et sur le site Internet de la Banque Populaire,
- Avoir pris connaissance, lu et compris la notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Le Client certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et s'engage à informer la Banque Populaire de toute modifications ultérieures.

Beaune Cent Vignes

le 10/12/25

Signature du souscripteur ou du représentant légal	Signature du co- souscripteur	Signature de la Banque
		Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté



